

Retraites Les vrai

Alors que le gouvernement a présenté, le 16 mai, ses "orientations", tous les travailleurs se demandent :

"Tout peut arriver"

Yan Legoff

C'est donc quasiment officiel : le gouvernement a l'intention d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite, aujourd'hui fixé à 60 ans. Pour des millions de salariés, cela signifie qu'il leur faudrait, après toute une vie de labeur, travailler une, deux, trois années de plus... Ou survivre dans la misère, sans aucun droit, comme chômeur de longue durée.

L'augmentation de la durée de cotisation d'ores et déjà annoncée par le gouvernement produirait les mêmes effets : déjà, un nombre croissant de travailleurs ne peuvent prendre leur retraite que bien au-delà de 60 ans (l'âge moyen de départ est de 61,5 ans), car ils n'ont pas les 40,5 annuités exigibles aujourd'hui pour une retraite à taux plein. Qu'en sera-t-il demain ?

Faire reculer le gouvernement exige une riposte des travailleurs à la hauteur de l'enjeu : par la lutte de classe, sur des revendications claires : retrait de la « réforme », maintien des 60 ans, non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes de retraite, du public et du privé.

Ce socle d'unité, c'est un tout. Le gouvernement ne peut compter parvenir à ses fins qu'en imposant un consensus contre-nature aux organisations qui se réclament du mouvement ouvrier. Mais il n'a pas encore partie gagnée.

« Attention, prudence ! Il y a un baril de poudre au milieu de la pièce... Tout peut arriver », lâche un parlementaire de l'UMP dans *France-Soir* (19 mai). Rien n'est joué.



« Relever l'âge légal (de départ à la retraite) est inévitable », a déclaré, le 25 mai, le secrétaire général de l'UMP, Xavier Bertrand, (ici au siège de son parti). Le même jour, le journal patronal *Les Echos* annonce l'intention du gouvernement de mettre fin à la retraite à 60 ans.

Peut-on maintenant la retraite à 60 ans tout en augmentant la durée de cotisation ?

Dossier réalisé par Yan Legoff

Le PS, le PCF, le NPA et d'autres organisations veulent bâtir un front « pour le maintien des 60 ans » (que le gouvernement veut faire sauter). Mais centrer sur cette seule revendication n'interdirait pas au gouvernement de faire travailler plus longtemps des millions de travailleurs.

Ministres et dirigeants de l'UMP n'ont cessé, dès le dimanche 23 mai, de distiller la nouvelle : « On s'oriente plus ou moins vers une augmentation de l'âge de la retraite », a affirmé le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, sur RTL, rejoint, le lendemain, par le ministre du Travail, Eric Woerth, qui annonce, dans les colonnes du *Courrier picard*, la volonté du gouvernement d'« augment(er) la durée passée au travail dans une vie ».

« Relever l'âge légal est inévitable », lance sur Europe 1, le mardi 25 mai, le secrétaire général de l'UMP, Xavier Bertrand.

« Probablement à 62 ou 63 ans », croit savoir le même jour le journal patronal *Les Echos*. Le quotidien ajoute : « Fixé à 65 ans aujourd'hui, l'âge de la retraite à taux plein (celui où l'on ne subit plus de décote du fait d'une durée de cotisation insuffisante) sera lui aussi augmenté. Ce sera également le cas de la durée de cotisation : arrêtée à 41 ans en 2012, elle pourrait passer à 41,5 ans en 2020, et tourner autour de 42 ans dix ans plus tard. »

« Le pouvoir veut démolir la retraite à 60 ans au 1^{er} janvier », titre aussitôt *L'Humanité*. Et de se féliciter : « Le Parti socialiste, par la voix de sa première secrétaire, Martine Aubry, vient de franchir un pas important dans son opposition au projet gouvernemental en annonçant qu'il rétablirait la retraite à 60 ans en cas de victoire de la gauche en 2012. » Le porte-parole du NPA, Olivier Besancenot, est sur la

même longueur d'onde. Parlant du PS, Besancenot déclarait déjà la semaine précédente : « Si on est tous clairs pour dire, au-delà des désaccords sur ce qu'il faut faire en positif, pas touche à la retraite à 60 ans, il faut le dire tous ensemble » (Canal +, 16 mai). Pourquoi ne parler que des 60 ans ?

Disons-le nettement : prétendre sauver la retraite à 60 ans sans exiger dans le même mouvement un arrêt immédiat de l'augmentation de la durée de cotisation, c'est tromper les travailleurs. Déjà, avec une durée de cotisation de 40 ans, un nombre croissant de salariés ne peuvent pas partir à 60 ans sous peine d'une décote importante de leur pension. Qu'en serait-il s'il fallait deux années de cotisation de plus ?

Le chiffre

61,5 ans

C'est d'ores et déjà l'âge moyen de liquidation des droits à la retraite. Pourquoi n'est-il pas égal à 60 ans, qui est l'âge légal ? Tout simplement parce que la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein est aujourd'hui de 40,5 annuités (41 d'ici à 2012) et que de plus en plus de salariés n'ont pas à 60 ans les annuités nécessaires. Une contrainte qui serait renforcée en cas d'allongement de la durée de cotisation.

IL A DIT

“Sans le claironner, le PS accepte l'allongement de la durée de cotisation”



(Jean-Michel Charpin, ancien commissaire général au Plan)

L'ancien commissaire général au Plan Jean-Michel Charpin était l'invité le 19 mai des Mercredis de la retraite, organisés chaque semaine par le ministre du Travail, Eric Woerth.

Auteur de *L'avenir des retraites* (1999), un rapport écrit à la demande du gouvernement Jospin, il a mis en lumière la nouveauté du projet socialiste sur les retraites, dévoilé la veille.

« Le texte est plus subtil que la lecture que les journalistes en ont faite. A un premier niveau, il y a le refus d'augmenter l'âge de liquidation de la retraite (60 ans aujourd'hui) et l'accent mis sur la recherche de ressources nouvelles. Mais un aspect nouveau n'a pas été commenté : le PS accepte les expertises du Conseil d'orientation des retraites. Et il prend acte de l'augmentation de la durée de cotisation inscrite dans la loi Fillon de 2003 jusqu'en 2020. Il admet des discussions sur ce point à partir de 2025. Le PS a donc écrit quelque chose d'important sans le claironner : il accepte la hausse de la durée de cotisation. »

(Source : site Internet du Point, 20 mai 2010.)

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT
RETRAITES
6 QUESTIONS
6 RÉPONSES
L'argumentaire "Retraites" du POI, disponible au prix de 0,50 euro.

Les questions

comment le faire reculer ? Une question qui en pose au moins deux autres.

Contraindre le gouvernement à reculer maintenant ou le "fragiliser"... pour 2012 ?

Les dirigeants du PS, du PCF et du NPA veulent encadrer la résistance à la réforme des retraites avec "l'alternance" possible après l'élection présidentielle de 2012.

Le dimanche 23 mai, Martine Aubry est interrogée par *Le Parisien*. « Si le gouvernement repoussait au-delà de 60 ans l'âge de départ, le rétabliriez-vous en cas de victoire en 2012 ? », lui demande ce journal. Martine Aubry répond : « Absolument. » Alors, comment comprendre que, dans ses propositions rendues publiques le 18 mai, la direction du PS ait donné son feu vert à un allongement de la durée de cotisation ?

« Si le gouvernement s'y attaque (à la retraite à 60 ans), la gauche fera marche arrière en 2012 si elle est au pouvoir », insiste le porte-parole du PS, Benoît Hamon, sur Europe 1 le même jour.

« Une telle annonce (...) constitue une réelle avancée », approuve *L'Humanité* (25 mai). 2012 ?

Il faudrait donc « s'avalier » aujourd'hui la « réforme » des retraites, et on verra plus tard ? Olivier Besancenot, porte-parole du NPA, déclarait déjà le dimanche précédent, sur Canal + : « On ne peut pas imaginer une seule seconde sortir Sarkozy au moment des élections en 2012 si on ne commence pas par fragiliser sa politique aujourd'hui. »

Faudrait-il seulement « fragiliser » le gouvernement, dans l'attente, dans deux ans, d'une prochaine élection présidentielle et d'une — très hypothétique — abrogation des mesures contre les retraites ?

Faudrait-il encore, comme le suggèrent les initiateurs de l'appel de la Fondation Copernic lors de leur réunion publique à Paris le 6 mai, en appeler à un « débat de société », se battre pour un « référendum ». On a vu ce qu'une



La tribune de la réunion publique organisée à Paris par la Fondation Copernic le 6 mai, avec, de gauche à droite, Pierre Laurent (PCF), Olivier Besancenot (NPA), Jean-Luc Mélenchon (Parti de gauche), Gérard Filoche (PS).

telle démarche a produit dans le cas du combat contre la privatisation de La Poste : cela ne mène nulle part. Les postiers ont été désarmés.

Mais s'il s'agit de faire reculer maintenant le gouvernement, et c'est ce que veulent tous les

travailleurs et les militants, il n'est qu'un seul moyen : la lutte de classe directe, sur le mot d'ordre clair de retrait de la réforme, du refus de tout allongement de la durée de cotisation, impliquant le maintien des 60 ans et de tous les régimes de retraite existants. ■

100 milliards à trouver d'ici à 2013 : derrière la réforme des retraites, un plan de liquidation de toutes les conquêtes sociales...

Tous les gouvernements européens présentent les uns après les autres des plans d'une rare brutalité, comme l'imposent les critères du traité de Maastricht. Sous la haute surveillance de Bruxelles, c'était au tour du gouvernement français le 20 mai, qui a réuni sa "deuxième conférence sur le déficit".

L'attaque contre les retraites est, politiquement, le principal volet du plan de coupes sociales annoncées le 20 mai, « la mère des réformes », comme ne cesse de le dire le gouvernement.

Mais d'autres suivent. Les médias ont principalement retenu de ce plan le projet d'une « révision constitutionnelle » qui contraindrait chaque gouvernement « à s'engager sur cinq ans sur une trajectoire de réduction des déficits », dit Nicolas Sarkozy. Une telle révision de la Constitution a peu de chance d'aboutir. Mais les autres mesures, elles, peuvent s'appliquer sans attendre.

Voilà ce qu'a annoncé Sarkozy :

— Poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. 100 000 postes ont déjà été supprimés depuis 2007. 100 000 autres devraient disparaître d'ici à 2013. — Baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement courant et des dépenses d'intervention

de l'Etat d'ici à 2013 (plus de 6 milliards d'euros de coupes). Plusieurs allocations sociales servies par l'Etat sont dans le collimateur.

— Application des mêmes contraintes de réductions budgétaires sur les opérateurs publics (Pôle emploi, CNRS, etc.).

— Gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, qui se déprécieront donc chaque année du montant de l'inflation. Par l'étranglement financier, il s'agit donc de contraindre communes et départements à liquider eux aussi en masse les emplois publics.

— L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ne sera revalorisé que de 2,9 % en 2011 et de 2,8 % en 2012.

Compte tenu de l'augmentation « spontanée » de ces dépenses (due à l'accroissement de la population et au progrès médical) et de l'inflation, cela signifie au moins 3 milliards d'euros de coupes chaque année dans les prestations de la Sécurité sociale, dont celles de maladie. ■

Les menaces contre le Code des pensions des fonctionnaires confirmées

Egalement dans les cartons du gouvernement : une augmentation de la retenue pour pensions appliquée aux fonctionnaires. Les pensions des fonctionnaires d'Etat seraient aussi sorties du budget de l'Etat par la création d'une caisse de retraite spécifique : ce bouleversement, annonçant la liquidation du statut, serait actuellement en « débat », assure le journal patronal *Les Echos*.

ÉDITORIAL

Tout se concentre sur une question

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

La situation politique se concentre maintenant sur une question : la grève. Les détails du texte de loi ne sont pas connus. Mais le plan d'ensemble du gouvernement est dans les journaux. Il confirme le communiqué du POI la semaine passée : « C'est la totale ! »

Augmentation de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ, remise en cause du Code des pensions et des régimes spéciaux, amputation des salaires des fonctionnaires... Et ce n'est qu'un début ! En l'espace de quelques jours, le gouvernement a offert près de 100 milliards d'euros pour « renflouer la monnaie unique européenne », puis chiffré à 100 milliards d'euros les « économies » à réaliser pour revenir aux critères de Maastricht d'ici à 2013. Jamais les choses n'avaient été aussi claires.

Qu'y a-t-il à débattre ? Rien ! Un seul mot d'ordre devrait unir les organisations ouvrières : « Retrait du plan Sarkozy-Fillon ! Nos retraites, n'y touchez pas ! »

« Retrait » : qui l'imposera ?

La classe ouvrière rassemblant ses forces — actifs et retraités, public et privé, chômeurs, précaires —, l'immense majorité, légitime dans la défense de ses droits.

Comment ? Par des manifestations dispersées, des grèves dispersées, des opérations cartes postales, des votations ? Certainement pas ! Tout cela a déjà été fait. On en a vu le résultat, par exemple à La Poste.

La classe ouvrière ne peut agir efficacement que sur son propre terrain, celui de la lutte de classe, où elle s'oppose, groupée, avec ses organisations, à la classe capitaliste et au gouvernement. Ce terrain, c'est celui de la grève, de la grève interprofessionnelle dans l'unité pour barrer la route au plan Sarkozy-Fillon. Tout ce qui a été arraché dans ce pays l'a-t-il été par d'autres moyens ?

Il y a aujourd'hui des obstacles, c'est certain. L'accord des dirigeants de la CFDT avec le gouvernement en est un, de taille. De même que le refus d'autres dirigeants d'organisations, qui affirment pourtant leur opposition au plan du gouvernement, de rompre avec la CFDT.

Et puis, il y a aussi l'annonce par Martine Aubry qu'en cas de victoire en 2012, elle rétablira la retraite à 60 ans. Sympathique, a priori. Mais pourquoi attendre 2012 ? C'est maintenant qu'il faut bloquer les mesures réactionnaires et anti-ouvrières du plan Sarkozy-Fillon, en organisant dans l'unité l'action de classe victorieuse (1).

Il y a quelques jours, les travailleurs grecs défilaient sur les mots d'ordre « *Dehors le FMI, dehors l'Union européenne !* ».

Pour le Parti ouvrier indépendant, c'est une certitude : l'issue conforme à la démocratie exigera un gouvernement de rupture avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international, qui prendra les mesures d'urgence et de sauvegarde de la classe ouvrière, de la jeunesse et de la démocratie.

Une telle issue politique passe, à une première étape, par le rassemblement des forces sur le terrain de classe pour bloquer le cours destructeur du gouvernement Sarkozy, lui refuser tout consensus et imposer maintenant : retrait du plan !

Tel est le sens du meeting du 28 mai à la Mutualité.

(1) Par ailleurs, que vaudrait le droit — rétabli — de partir à la retraite à 60 ans avec une pension amputée de 30 % ou plus ? Faudrait-il s'avalier toutes les autres mesures, et notamment l'allongement de la durée de cotisation ?

Document gouvernemental d'orientation sur les retraites et texte préparatoire au congrès de la CFDT

Cherchez la différence

Les principaux "engagements" du gouvernement sur les retraites comparés aux propositions formulées par la CFDT dans les textes préparatoires à son congrès.

Le 16 mai, le gouvernement publiait son « document d'orientation sur les retraites » sous forme de « 14 engagements ». Au cœur de ces engagements, l'allongement de la durée d'activité et « la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé » ouvrant la voie à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires. Le gouvernement a présenté son document comme un produit de la « concertation » et du « débat ». Ce que confirme la réaction de Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT en charge des retraites, à la publication du texte gouvernemental : « Presque toutes les mesures cédétistes sur les retraites ont été soit retenues, soit accueillies avec bienveillance. » Et pour cause ! Nous avons mis en parallèle les principales mesures proposées par le gouvernement dans son document d'orientation et des extraits du document issu des textes préparatoires au congrès de la CFDT portant sur les mêmes questions. Nous soumettons ce comparatif à la réflexion de nos lecteurs.

Photo AFP



Le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, lors d'une réunion sur la réforme des retraites avec le ministre du Travail, Eric Woerth, et le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, Georges Tron, le 21 mai 2010, à Paris. Chérèque a déclaré qu'il souhaitait faire au ministre des propositions portant notamment sur « les carrières longues, les polypensionnés, le travail pénible et la taxation du capital ».

Document comparatif réalisé par un militant de la CGT.

Document d'orientation gouvernemental

Pour le gouvernement, c'est "une réforme de société"

Répartition + capitalisation.

Engagement n° 1 « Sauvegarder le système de retraite par répartition. »
Que vaut cette affirmation généreuse quand toutes les mesures prises aboutissent à contraindre – pour les travailleurs qui le pourront – au recours à des dispositifs « d'épargne retraite » ? D'ailleurs, le gouvernement l'avoue lui-même en précisant : « Il proposera des mesures permettant à davantage de Français de compléter leurs pensions de retraite en recourant à des dispositifs d'épargne retraite (...) ». Le gouvernement juge qu'il n'est pas possible de passer brutalement et « immédiatement » à la retraite par capitalisation, mais l'envisage fortement.

Engagement n° 2 « Pour rétablir la confiance. »

Engagement n° 2 Le gouvernement « n'exclut pas pour le long terme la piste d'une réforme systémique du mode de calcul des droits » (régimes par points, en comptes notionnels).

Engagement n° 5 « Améliorer la compréhension et l'information. » « Le gouvernement proposera des évolutions de nature à simplifier la situation des polypensionnés » (salariés qui, au cours de leur carrière, ont cotisé à plusieurs régimes de base, en raison de statuts professionnels différents).

Engagement n° 13 « Poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé. »

Engagement n° 7 « Apporter une réponse démographique au déséquilibre des retraites (...) suppose d'augmenter la durée d'activité. »

Engagement n° 9 « L'exigence de justice implique que le prolongement de la durée de vie active tienne compte de deux types de situations : carrières longues et pénibilité. Le gouvernement propose de poursuivre le dispositif carrières longues et pour la pénibilité, il propose d'inciter les employeurs "à réduire l'exposition des actifs à des travaux pénibles". »

Engagement n° 3 « Ne pas réduire les déficits en baissant les pensions (...). Les pensions ne baisseront pas en euros. »

Engagement n° 10 « Des questions spécifiques se posent ainsi à partir d'un certain âge en matière de conditions de travail (...). Des dispositions spécifiques aux seniors seront en conséquence intégrées dans le cadre du "plan santé au travail" n° 2 (...). Le déroulement de carrière doit être repensé... »

Document du congrès CFDT

Pour la CFDT, c'est un débat de société"

Document 2.2.6.1.4 « Maintien de la retraite par répartition. »

2.2.6.1.5 « Permettre à chaque salarié de construire sa retraite par son parcours professionnel. »

2.2.6.1.16 « Généraliser l'accès à une épargne retraite collective. »

2.2.6.1.4 « Restaurer la confiance de toutes les générations. »

2.2.6.1.4 « Permettre à chaque salarié de construire sa retraite par son parcours professionnel. »

2.2.6.1.12 « Assurer la lisibilité et la transparence du système. »
« L'unification des régimes obligatoires – de base et complémentaires – des salariés du secteur privé devrait répondre à cet objectif. »

2.2.6.1.13 « Avoir une information complète. »

2.2.6.1.11 « Garantir des mobilités positives entre régimes pour sortir de la pénalisation actuelle des polypensionnés. Réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs privé et public. »

2.2.6.1.9 « L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie. »

2.2.6.1.15 « Les deux seuls paramètres qui peuvent augmenter sont la durée de cotisation et le taux de cotisation. »

2.2.6.1.6 « Choix du moment du départ à la retraite sans décote, et à taux plein, dès lors que le nombre de trimestres est requis. »
Et si le nombre de trimestres est de 200, c'est la retraite à taux plein à l'âge de 70 ans !

2.2.6.1.8 « Refonder l'esprit de justice sociale, mieux prendre en compte les "parcours professionnels des personnes : mobilité, pénibilité, parcours morcelés". »

2.2.6.1.10 « Bénéficier de droits spécifiques adossés au système de retraites. »

2.2.6.1.15 « Nous refusons une baisse du niveau des pensions. »

2.2.6.2 « Organiser les transitions entre fin de carrière et retraite. Une meilleure gestion de la transition entre emploi et retraite est une nécessité économique et sociale. Réalisation d'un bilan de "potentiel retraite" comprenant un "bilan de santé" confié aux services de médecine du travail et un bilan "projet de vie". »